

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

**Présents** : Mmes GATHELIER Sabrina, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia, SAMPAIO Sandra et Mrs BONCOURRE Thierry, CHIBLI Aziz, DUPRAT Nicolas, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien,

**Absents** : AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, PUCHOIS Jérôme

**Pouvoirs** : Mylène AGUILA a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO  
Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Abilio GABRIEL  
Jérôme PUCHOIS a donné pouvoir à Sabrina GATHELIER

**Secrétaire de séance** : Philippe MARAIS

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire procède à l'appel, annonce en même temps les pouvoirs et désigne le secrétaire de séance.

En suivant, il énumère l'ordre du jour.

### **Observation du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2021**

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de connaître les éventuelles observations.

Aucune remarque est à noter.

### **1 – Délibération sur le programme des travaux et enveloppe financière prévisionnelle pour la construction de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres de la commission (Thierry BONCOURRE, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS, Sébastien POUX).

**Thierry BONCOURRE** informe que l'enveloppe prévisionnelle (non définitive) s'élève à 500 000 € HT. Il rajoute qu'à ce montant prévisionnel, la commune bénéficiera de 60 % de subvention au minimum.

Cette enveloppe comprend la construction du bâtiment, contrôle technique, l'architecte, les études de sécurité. Thierry BONCOURRE informe que le dossier est prêt et que l'appel d'offre sera lancé d'ici 15 jours.

**Monsieur le Maire** informe que la voirie comprenant les parkings ne sont pas inclus dans cette enveloppe. En effet, la subvention est de 68 % au lieu de 60 %.

**Thierry BONCOURRE** rajoute que le parking de la nouvelle mairie sera réalisé sur le terrain de tennis existant. Seule la voirie située rue de la mairie et rue de la poste sera à aménager. Il informe que le futur terrain de tennis sera déplacé à l'arrière de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître les éventuelles questions.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire passe au vote.

Projet voté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Délibération sur la convention territoriale globale 2021-2026**

Monsieur le Maire remarque que ce point concerne la petite enfance. Il rappelle que la commune n'en a pas la compétence.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître leur avis et demande s'ils ont bien pris connaissance des documents envoyés à ce sujet.

N'ayant pas de questions supplémentaires des élus, monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **3 – Délibération sur le rapport du prix et la qualité de l'eau 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

**Thierry BONCOURRE** explique que le rapport de l'eau est sain et le tarif n'a pas augmenté mise à part les taxes de l'état.

N'ayant pas de questions supplémentaires des élus, monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## **4 – Délibération sur le renforcement de l'eau situé rue de la mairie**

Monsieur le Maire informe que ce renforcement concerne le futur lotissement réalisé par LPA. Le coût total de ce renforcement s'élève à 12 831.26 € mais seul 4 139.61 € HT soit 4 967.65 € TTC sera à la charge de la commune. Le lotissement prévoit la construction de 5 maisons.

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de connaître les éventuelles questions.

**Thierry BONCOURRE** rajoute que ce renforcement est imputé à la commune pour toutes nouvelles constructions.

**Aziz CHIBLI** s'interroge sur la situation géographique de ce lotissement.

**Réponse de Monsieur le Maire :** « ce futur lotissement est situé derrière le lotissement Saint-Sernin et sera des maisons clefs en main. »

N'ayant pas de questions supplémentaires des élus, monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## **5 – Questions diverses**

- **BONCOURRE Thierry** informe avoir assisté au congrès des maires. « Lors de cette réunion, la protection de l' élu local diffamé, injurié, accidenté, poursuivi a été abordé. Le préfet de Région et le général de la gendarmerie de la région d'Occitanie ont demandé que chaque fois qu' un élu, qu' il soit maire, adjoint ou conseiller, est injurié et diffamé, se doit d' aller déposer plainte à la gendarmerie. »

Il donne les différentes définitions et conséquences des mots diffamation, injures. Il constate que beaucoup d' élus sont agressés physiquement.

Il informe le prochain vote d' une loi permettant de renforcer les mesures pénales.

Il constate des agressions verbales mais aussi des diffamations surtout sur la commune. Il décide à compter de ce jour, de déposer plaintes à la gendarmerie pour toutes agressions verbales.

## **6 – Informations du maire**

- **Travaux chemin de sécurisation à l'arrière de l'église et devant l'école** : Le passage derrière l'église est en cours et devrait être terminé demain jeudi 18 novembre. Le goudronnage devant l'école a été terminé et les regards ont été restaurés.
- **Entretien du cimetière** : remerciement aux employés communaux pour leur investissement.
- **La numérotation de la route d'Esperce** : une partie de la commande est arrivée. Les plaques de rue seront prochainement installées et les numéros distribués aux habitants concernés.
- **Travaux église** : Monsieur le Maire informe avoir relancé, le 2 novembre, l'architecte LETELLIER ainsi que Mme DOR. A ce jour, ces appels sont restés sans réponse.
- **Repas ou corbeille des aînés** : Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître leur avis sur l'organisation d' un repas ou la distribution d' un colis pour nos aînés. Après un court débat et au vu de la reprise de l'épidémie, l'ensemble des élus présents adoptent l'achat d' une corbeille pour les aînés de la commune.
- **Remerciement aux associations** : Monsieur le Maire remercie l'Association Patrimoine pour l'organisation de la belle foire aux plantes ainsi que l'Association Puydaniel Animations qui a réuni un peu plus de 250 personnes autour d' un repas le week-end du 13 novembre 2021.

Séance levée à 20h55

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus